

Québec déploie plus de 1 000 agents de prévention

26 mai 2020

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, en collaboration avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), annonce la mise en place immédiate de plus de 1 000 agents de prévention provenant de plusieurs ministères et organismes.

Des équipes seront déployées aux quatre coins du Québec, notamment à Montréal où le degré de contamination est le plus élevé. Elles auront pour but d'informer et de sensibiliser les employeurs et les travailleurs sur les normes sanitaires en milieu de travail à mettre en place pour réduire et contrôler la propagation de la COVID-19.

Ces équipes de prévention sont composées de ressources de différents ministères et organismes, dont le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Alimentation du Québec, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Régie du bâtiment du Québec, et de la Ville de Montréal.

Les agents feront notamment des suivis ou des visites sur les lieux de travail. Ils pourront par exemple répondre aux questions sur les trousseaux relatives à la COVID-19, lesquelles comprennent des guides virtuels de normes sanitaires en milieu de travail, des listes de vérification quotidienne et une affiche. La CNESST a également mis en ligne une application mobile relative à toutes les informations pertinentes en matière de santé et de sécurité du travail.

Plusieurs secteurs touchés

Plus d'une vingtaine de secteurs seront visés par cette mesure, dont les commerces de détail, les soins personnels, les finances, le secteur manufacturier, la construction et l'agriculture. D'autres s'ajouteront, en temps et lieu, en fonction des annonces de réouvertures autorisées par le gouvernement et la Direction de la santé publique.

Avec cette offensive, Québec espère rejoindre un peu plus de 200 000 entreprises inscrites à la CNESST. Il s'agit d'une première où de multiples ministères et organismes s'unissent dans un but commun. Ces équipes s'ajoutent aux différentes mesures déjà mises en place par la CNESST dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Citations

« Je me réjouis que d'autres ministères et organismes s'unissent et participent à la démarche de prévention de la CNESST. Cette initiative permettra de soutenir concrètement les employeurs, les travailleurs et les travailleuses afin que soient respectées les normes sanitaires édictées par la Direction de la santé publique. Cette mobilisation des différentes organisations publiques montre clairement l'engagement de votre gouvernement à tout mettre en œuvre pour favoriser le maintien de milieux de travail sains et sécuritaires et assurer la réouverture graduelle de notre économie. »

Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie

« La CNESST continue d'exercer son leadership en accompagnant et en soutenant les milieux de travail des différents secteurs de l'économie. Je remercie les ministères, organismes et Ville qui ont accepté de s'unir pour la mise en œuvre d'équipes d'agents en prévention de la santé et de la sécurité du travail. C'est en travaillant ensemble que nous pouvons le mieux prêter main-forte aux acteurs des milieux de travail. »

Manuelle Oudar, présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la CNESST

Faits saillants

- L'objectif premier des agents de prévention est de faire la promotion de la santé et de la sécurité du travail.
- La Commission de la construction du Québec et la Régie du bâtiment du Québec collaborent déjà sur les chantiers de construction. Ce partenariat permet de réaliser des interventions ciblées pour protéger la santé des travailleurs.
- Pour le moment, la CNESST a préparé 16 trousseaux pour différents secteurs (construction, mines, services de garde en milieu familial, services de garde, secteur manufacturier, commerce de détail, milieu scolaire, camps de jour, activités de loisir, de sport et de plein air, agriculture, transport collectif, soins buccodentaires, soins thérapeutiques ainsi que soins personnels et d'esthétique).

Pour plus d'information